

Rapport d'activités 2018-2019

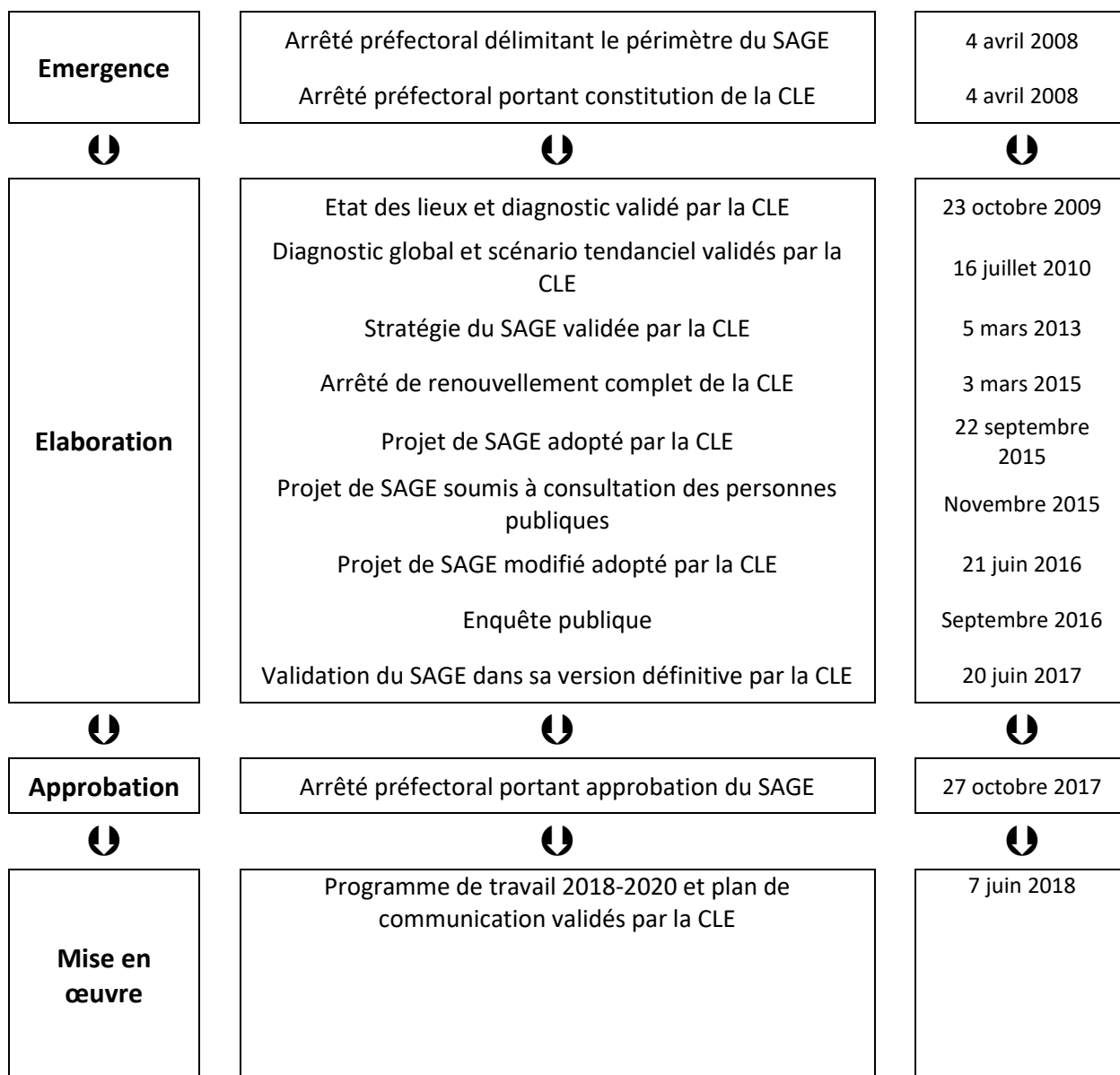
NB : Ce rapport est établi conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Après adoption par la CLE, il sera transmis au préfet de la Moselle, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin Rhin-Meuse. Il porte sur les années 2018-2019

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|---|
| Préambule | 3 |
| 1 - La vie de la Commission locale de l'eau | 3 |
| a. Réunions de la CLE et du Bureau | 3 |
| b. Avis émis par la CLE | 5 |
| c. Participation de la CLE à différentes réunions et groupes de travail | 6 |
| 2 – La mise en œuvre du SAGE | 6 |
| a. Programme de travail 2018-2020 | 6 |
| b. Réalisations 2018-2019 | 7 |
| 3 - Perspectives | 9 |

Préambule

Après une dizaine d'années de travaux de concertation, le SAGE Bassin Houiller a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 octobre 2017 (voir ci-dessous le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE).



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région Grand Est a succédé au Département de la Moselle comme structure porteuse du SAGE. Delphine Rousset par intérim puis Corinne Bascoul depuis le 1^{er} novembre 2018 assurent l'animation du SAGE dans sa phase de mise en œuvre.

1 - La vie de la Commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) veille à la bonne prise en compte et mise en œuvre du SAGE. Elle se réunit une à deux fois par an pour valider les travaux du Bureau et, le cas échéant, statuer sur les dossiers qui lui sont présentés.

Le Bureau de la CLE veille à son bon fonctionnement et prépare les réunions plénières de la CLE. Il se réunit trois à quatre fois par an. La CLE a donné mandat au Bureau examiner et émettre un avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de ces dossiers et juger de leur compatibilité avec le SAGE.

La CLE (ou son Président) est parfois sollicitée pour participer à des travaux menés à l'échelle du département ou du bassin Rhin-Meuse.

a. Réunions de la CLE et du Bureau

Sur la période 2018-2019, la CLE du SAGE Bassin Houiller s'est réunie 3 fois et son bureau 4 fois.

Le portage du SAGE par la région Grand Est pour le début de la mise en œuvre du SAGE a nécessité la **mise en place d'une nouvelle dynamique de travail** entre les différents acteurs du territoire et de la CLE.

On peut notamment citer :

- l'adoption des programme de travail et plan de communication 2018-2020 ;
- l'ouverture des travaux de la CLE en qualité d'observateurs aux 2 syndicats de Schémas de cohérence territoriale (SCOTAM et SCOT Val de Rosselle) et à l'association CHEMESIS (association fédérant les industriels de la plateforme chimique de Carling) ;
- la constitution de commissions de travail thématiques (suivi de l'étude relative à l'impact de la remontée de nappe sur les milieux/prélèvements/qualité des eaux)
- un temps dédié lors de chaque CLE à la présentation des actions menées sur le territoire.

Le tableau ci-dessous détaille par réunion les différents sujets abordés :

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Réunion de bureau de la CLE du 27 mars 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 février 2017- Coordination entre la CLE du SAGE Bassin Houiller et la Région Grand Est- Programme de travail de la CLE pour la période 2018-2020- Plan de communication du SAGE Bassin Houiller- Avis de la CLE sur les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau |
| <p>Réunion de la CLE du 7 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2017- Programme de travail de la CLE pour la période 2018-2020- Plan de communication du SAGE Bassin Houiller- Mandat de la CLE au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau- Information de la CLE sur :<ul style="list-style-type: none">- Etat d'avancement de l'étude de la remontée de nappe et consultations à venir- Etat d'avancement des procédures en cours sur la plate-forme de Carling. |
| <p>Réunion de bureau de la CLE du 11 décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mars 2018- Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE- Enjeux et objectifs d'une étude milieux/remontée de nappe- Consultation sur les enjeux à aborder dans les prochains SDAGE et PGRI |

- Mise en place du Label SAGE
- Charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau

Réunion de bureau de la CLE du 28 mars 2019

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018
- Règlement du label SAGE
- Cadrage sur l'application de la règle relative aux zones humides
- Mise en place de commissions de travail
- Réunion de la prochaine CLE
- Point d'actualités

Réunion de la CLE du 30 avril 2019

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2018
- Règles de fonctionnement de la CLE
- Cadrage sur l'application de la règle n°1 sur les zones humides
- Règlement du label SAGE
- Etat d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages
- Présentation des actions menées par le GECNAL
- Etat d'avancement du programme de travail de la CLE :
 - Projet d'étude sur le fonctionnement hydrologique du territoire en situation de nappe reconstituée et propositions d'actions basées sur des solutions fondées sur la nature pour limiter les impacts en zone urbanisée
 - Remise du label SAGE
- Points d'actualités
 - Contrat de territoire Warndt naborien
 - Mise à jour des PAOT
 - Consultation du public et des assemblées sur les questions importantes dans le domaine de l'eau

Réunion de bureau de la CLE du 26 septembre 2019

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2019
- Questionnaire du ministère sur le fonctionnement et le rôle des CLE
- Mise à jour du SDAGE 2022-2027 : chantier engagé sur le bassin houiller
- Rapport annuel et projet de tableau de bord du SAGE
- Préparation de la réunion de la prochaine CLE
- Point d'actualités

Réunion de la CLE du 18 novembre 2019 (+ visite terrain)

- Approbation du compte rendu de la réunion du 30 avril 2019
- Mise à jour du SDAGE 2022-2027 et chantiers lancés sur le bassin houiller
- Présentation de la démarche menée par Chemesis pour contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu
- Présentation des actions menées par les syndicats de rivières sur la restauration des cours d'eau
 - Bassin de la Rosselle
 - Bassin de la Bisten
- Approbation du rapport annuel pour la période 2018-2019
- Point d'information sur le lancement de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du territoire en situation de nappe reconstituée
- Présentation de la visite de terrain de l'après-midi sur Creutzwald et ses environs
 - Focus sur les opérations conduites par le syndicat de la Bisten (SIAGBA)
 - Mesures mises en œuvre par l'Etat au titre de l'Après-mine en centre-ville de Creutzwald (DREAL)

b. Avis émis par la CLE

Lorsqu'un SAGE est approuvé, la CLE est sollicitée pour donner son avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ou sur des plans ou schémas en lien direct ou indirect avec les ressources en eau. Compte tenu des délais impartis pour émettre ces avis, la CLE du SAGE Bassin Houiller a donné mandat au Bureau de la CLE pour l'examen de ces dossiers et juger de leur compatibilité avec le SAGE.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CLE du SAGE via son Bureau a émis les avis suivants :

METEX : construction d'une unité de production de 1,3-propanediol (PDO) et d'acide butyrique (AB) sur la plateforme de Carling.

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ce projet dans la mesure où celui-ci ne remet pas en question les objectifs du SAGE. La CLE a demandé au Préfet à être associée aux études et suivi de ce projet.

Française de l'énergie : Projet d'ouverture de travaux miniers - périmètre du permis "Bleue Lorraine" - Modification des rejets des eaux pluviales sur les communes de Lachambre, Pontpierre, Tritteling-Redlach et Folschviller (5 dossiers).

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ces projets dans la mesure où le principe de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel est conforme aux prescriptions du SAGE. La CLE a rappelé au Préfet qu'il était nécessaire de connaître l'impact des rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel pour une pluie de fréquence de retour supérieure à 10 ans.

SUEZ : Poursuite de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Téting-sur-Nied.

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ce projet dans la mesure où l'impact sur la zone humide a été réduit et compensé, et l'impact sur les cours d'eau quasi-inexistant, les rejets étant par ailleurs régulés et contrôlés sur le plan qualitatif et quantitatif.

Remondis : Construction d'un bâtiment destiné à abriter une activité de broyage de déchets dangereux sur la commune de Folschviller.

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ce projet sous réserve d'étudier la possibilité de réutiliser ou de mettre en place une gestion alternative des eaux de toiture conformément au SAGE et d'évaluer le risque potentiel de remobilisation de polluants présents dans le sol au droit du futur bâtiment par remontée de nappe. Par ailleurs, même si le projet est sur territoire « eaux souterraines » du SAGE, il a alerté le Préfet sur le fait que le projet jouxtait une zone humide identifiée comme prioritaire pour la gestion de l'eau, la biodiversité et les loisirs dans l'inventaire des zones humides du bassin houiller réalisé en 2012.

Duna-Corradini EURL : Exploitation d'une installation de production de mousse polyuréthane sur la commune de Pontpierre.

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ce projet sous réserve d'étudier la possibilité de réutiliser ou de mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales, de garantir un dimensionnement suffisant des systèmes de rétention en cas d'accident conformément au SAGE et de signer avec la collectivité compétente une convention de raccordement au réseau d'assainissement.

Syndicat d'entretien et d'aménagement de la Rosselle (SIEAR) : Programme de renaturation de la Merle sur les communes de St-Avoid et Freyming-Merlebach.

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable à ce projet.

AFYREN-NEOXY : Exploitation d'une unité de production d'acides carboxyliques sur la commune de Saint-Avoid.

- Consultation du Bureau de la CLE en cours.

Communauté d'agglomération de Saint-Avoid Synergie : Permis d'aménager de la vente au carreau sur la commune de Saint-Avoid.

- Consultation du Bureau de la CLE en cours.

Par ailleurs, elle a répondu à la consultation sur les enjeux à aborder dans les prochains SDAGE et PGRI. En effet, le bureau de la CLE du 11 décembre 2018 a émis un avis favorable concernant les projets de questions importantes au titre de la DCE et de la DI et n'a pas formulé pas de remarquables particulières. La CLE, via son bureau, s'est, par ailleurs, félicitée que soit abordée dans le prochain SDAGE la gestion de l'impact de l'arrêt des activités minières.

c. Participation de la CLE à différentes réunions et groupes de travail

La CLE, représentée par son président ou l'animatrice du SAGE, participe à de nombreux groupes de travail, comité de pilotage ou comité de suivi.

Sur la période 2018-2019, elle a été associée :

- Au comité de suivi de site de la plateforme chimique de Carling (pilote par la DREAL),
- Au comité de suivi des eaux souterraines au droit de la plate-forme de Carling (pilote par la DREAL),
- Au groupe milieux naturels du Contrat Warndt Naborien (pilote par la DDT),
- Aux réunions PPA pour la révision du SCOT Val de Rosselle (pilote par le SCOT),
- Au groupe dédié à la cartographie des cours d'eau de Moselle pilote par la DDT),
- Au comité sécheresse de Moselle (pilote par la préfecture),
- Au groupe de travail pour la mise à jour du Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (pilote par la Fédération de pêche de Moselle),
- Aux groupes « eau, santé, pollution » et « eau, rareté et aménagement du territoire » pour la mise à jour des SDAGE et PGRI 2022-2027 (pilotes par l'agence de l'eau et la DREAL),
- Au groupe de travail eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse (pilote par l'agence de l'eau et la DREAL),
- Au groupe technique zones humides (pilote par la DREAL).

2 - La mise en œuvre du SAGE

Après une dizaine d'années de travaux de concertation, le SAGE Bassin Houiller a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 octobre 2017. Les années 2018-2019, objet du présent rapport, correspondent aux premières années de mise en œuvre.

a. Programme de travail 2018-2020

Un programme de travail et un plan de communication ont été adoptés en juin 2018 par la CLE pour prioriser son action sur la période 2018-2020. Ils sont présentés ci-après.

Programme de travail 2018-2020 :

- Garantir la bonne mise en œuvre du SAGE, notamment en :
 - veillant à la bonne prise en compte du SAGE dans les dossiers d'autorisations environnementales ;
 - évaluant sa mise en œuvre.
- Atteindre les objectifs du SAGE en :
 - aidant à la résorption des principaux dysfonctionnements (hydromorphologie des cours d'eau, assainissement, pollutions industrielles actuelles et historiques) ;
 - veillant et participant à la cohérence des différentes démarches.
- Anticiper les évolutions du territoire en :
 - associant la CLE aux différents groupes de travail en lien avec l'après-mine ;

- lançant une étude sur l'impact de la remontée de la nappe sur les milieux de surface et la qualité des eaux ;
 - faisant de la CLE un parlement local de l'eau.
- Faciliter la mise en œuvre du SAGE en :
- faisant connaître l'action de la CLE ;
 - valorisant la mise en œuvre du SAGE.

Plan de communication 2018-2020 :

- Faire connaître le SAGE
 - Mettre à jour, éditer et diffuser les plaquettes de présentation du SAGE
 - Créer et mettre en ligne d'un site internet dédié. Diffuser une news-letter
- Valoriser le SAGE
 - Mettre à la disposition des collectivités des articles « prêts à publier » pour leurs bulletins d'information ou sites internet relatifs à l'actualité du SAGE
 - Organiser une journée annuelle du SAGE (colloque permettant de valoriser des retours d'expérience sur le Bassin Houiller)
 - Attribuer le « Label SAGE » aux actions participant à l'atteinte des objectifs du SAGE
 - Diffuser sous format adapté le tableau de bord du SAGE mesurant l'évolution de la qualité des milieux aquatiques

b. Réalisations 2018-2019

Mise à jour de la doctrine sur les zones humides

Depuis son approbation en octobre 2017, le SAGE Bassin Houiller est opposable.

Face à la difficulté d'appliquer de manière cohérente la disposition A2.4 du PAGD et la règle n°1 relative aux zones humides, il s'est avéré nécessaire d'élaborer une note de cadrage.

Un travail a été mené entre la cellule d'animation du SAGE et la DDT, afin de proposer une note de cadrage qui mette en cohérence l'application de cette règle avec le Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE tout en restant dans l'esprit dans lequel il avait été rédigé.

Cette note de cadrage, accompagnée d'un arbre de décision, a été adoptée par la CLE du 30 avril 2019. Elle devrait faciliter la compréhension de la règle n°1 du SAGE par les pétitionnaires et son application par la Police de l'eau.

Etude sur le fonctionnement hydrologique (passé, actuel et en situation de nappe reconstituée) des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten

Sur le bassin houiller, la reconstitution de la nappe d'eau souterraine laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval) avec comme conséquences probables : réapparition possible de zones détrempées ou marécageuses, réactivation de sources voire même de nouveaux écoulements de surface, soulèvement d'ouvrages, réduction de la capacité portante des fondations, ennoyage de sous-sols, dommages sur les réseaux enterrés, dysfonctionnement des STEP (introduction d'eaux claires parasites dans les réseaux), modification des débits des cours d'eau (incidence sur la dilution des effluents notamment à l'étiage) , ...

La CLE du SAGE souhaite disposer d'une étude sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten (passé, actuel et en situation de nappe reconstituée) en se basant notamment sur des recherches historiques.

Cette étude doit aboutir à des propositions basées sur la restauration des fonctionnalités des milieux et la mise en place de solutions fondées sur la nature permettant d'une part, de limiter l'impact de la reconstitution de nappe en zone urbanisée et d'autre part, d'améliorer la résilience du territoire à long terme. Elle comprend également un volet sur la recherche de montages financiers innovants, notamment la rémunération pour services rendus, ainsi qu'un volet accompagnement au changement.

2019 a été consacrée à la rédaction collective du cahier des charges, au lancement de la procédure de marché. La réunion de lancement de cette étude a eu lieu le 26 novembre 2019. La prestation doit se réaliser sur 24 mois.

Pour mémoire, cette étude sous maîtrise d'ouvrage Région Grand Est est suivie par un groupe de travail dédié, composé des membres du bureau de la CLE ainsi que de l'Agence française pour la biodiversité, des 2 syndicats de rivières, des 2 SCOT, du conseil départemental de Moselle, du conservatoire des espaces naturels de Lorraine et de Chemosis, l'association des industriels de la Plateforme de Carling.

Label SAGE

La mise en place du label SAGE est une des actions prévues dans le plan de communication du SAGE. Il est destiné à valoriser des actions opérationnelles exemplaires qui participent à la mise en œuvre du SAGE et de la directive cadre sur l'eau.

La CLE a souhaité le mettre en place en 2019.

Pour la 1^{ère} édition, 5 dossiers ont été reçus. Ces 5 projets ont été récompensés lors d'une cérémonie de remise du label organisée à Freyding-Merlebach le 6 décembre 2019.

Création du site internet

Depuis le changement de structure porteuse, le SAGE du bassin houiller n'a plus d'espace internet dédié, ni d'espace collaboratif.

Afin de faire connaître le SAGE et faciliter sa mise œuvre, il a été décidé de créer un site internet.

Le travail de conception du site est actuellement en cours. Il est mutualisé avec celui du SAGE bassin ferrifère, SAGE porté également par la Région Grand Est.

L'année 2019 a été dédiée à la définition de l'arborescence, la rédaction des contenus, la conception des cartes en relation avec le prestataire en charge de la création du site.

La mise en ligne du site est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Sensibilisation des différents acteurs aux enjeux du SAGE

Au quotidien, l'animatrice du SAGE veille ou incite les acteurs du territoire à intégrer les enjeux du SAGE dans leurs projets.

En 2018 et 2019, elle a notamment :

- rencontré individuellement l'ensemble des membres du bureau de la CLE,
- présenté les enjeux du SAGE à l'ensemble des responsables environnement des industriels de la plateforme
- participé au groupe de travail santé-environnement dans le cadre de la révision du contrat local de santé de Communauté d'agglomération Forbach-Portes de France
- assisté au comité de suivi de la plateforme chimique de Carling,
- rencontré, avec la DDT, les chargés de mission rénovation urbaine de la Communauté de communes de Freyding-Merlebach et de la Communauté d'agglomération de Forbach portes de France, sur la thématique de la désimperméabilisation et de l'intégration des enjeux eau et biodiversité dans leurs projets.

3 – Perspectives 2020

Dans la continuité des actions menées en 2019 et conformément au programme de travail, l'année 2020 sera consacrée :

- à la mise en ligne du site internet (1^{er} trimestre 2020) ;
- au suivi de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du territoire. L'année 2020 sera consacrée à la phase 1, synthèse de l'état des connaissances et diagnostic du territoire en situation de nappe reconstituée ;
- à la création du tableau de bord du SAGE afin de mener à bien la mission de suivi des SAGE ;
- à la conduite d'une réflexion pour l'optimisation des prélèvements entre les usages industriels et AEP ;
- à la rencontre des acteurs du territoire pour la déclinaison du PAOT 2019-2021 ;
- à la présentation du SAGE et de enjeux eau du territoire auprès des nouveaux élus.